

<u>Membres en exercice:</u>	<u>Séance du 22 mai 2017</u>
11	Le 22 mai 2017, l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 12 mai 2017, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT
<u>Présents</u> : 9	<u>Sont présents:</u> Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Annie GLEDINES, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Sylvain DIAZ
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u> Jean-Louis LARAGÉ <u>Absents:</u> Charles COSNEAU-TADDEI <u>Secrétaire de séance:</u> Annie MAZET-RIVIERE

COMPTE-RENDU

Désignation d'un secrétaire de séance: Annie Mazet-Rivière

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2017: Pour :10

Délibérations du conseil:

Objet: Appel à projets 2017 de l'Agence de l'eau Adour Garonne: protection et qualité de l'eau - DE 2017 027

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour compléter l'accompagnement des collectivités dans leurs investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau. Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le SYDED du Lot a été mandaté pour répondre à cet appel à projets de l'Agence de l'eau, afin de prévoir l'installation d'une chloration intermédiaire au réservoir de Lapale, la rénovation du local de chloration et la création d'un by pass, permettant d'abandonner les ressources d'Ussel et de Pech du Tourau au profit de l'alimentation intégrale par l'usine se trouvant sur l'ancienne commune de Comiac. Ce projet doit être transmis à l'Agence de l'eau avant le 31 mai 2017. La commune de Teyssieu remplit toutes les conditions exigées par le règlement.

En conséquence, Mme le Maire, propose à l'assemblée de participer à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et solliciter les subventions nécessaires à ce projet, basé sur un budget d'environ 22 000 € (coût opération HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 2

Objet: Décision modificative de crédits- Budget assainissement: achat d'un désherbeur thermique - DE 2017 028

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires, il est nécessaire de trouver une solution alternative à l'utilisation de ces produits. L'achat d'un désherbeur thermique est donc envisagé sur le budget du service assainissement. Cet achat n'ayant pas été prévu au budget, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
218 - 14	Travaux	-900.00	
2158 - 15	Achat d'un désherbeur thermique	900.00	
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :

0.00	0.00
------	------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Pour: 10 Contre:0 Abstention:0

Objet: Acceptation du Fonds de Concours de la Communauté de Communes pour la sécurisation du clocher de l'église - DE 2017 029

La commune de Teyssieu avait sollicité la communauté de communes Cère et Dordogne en date du 12 mai 2016 pour l'obtention d'un fonds de concours pour le projet de travaux de mise en sécurité du clocher de l'église. Le Conseil communautaire par délibération du 23 mai 2016 octroyait à la commune un montant de 984 € 60,
Afin de pouvoir recevoir ce fonds de concours, il est nécessaire que la Commune délibère pour accepter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal: Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0
décide:

-d'ACCEPTER le fonds de concours de la communauté de communes pour un montant de 948,60 €.

QUESTIONS DIVERSES

PLUI-H

Le territoire de CAUVALDOR travaille dès à présent à l'élaboration du PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal- Habitat) sur l'ensemble des communes. Chaque commune est associée à ce projet, et plusieurs membres du Conseil Municipal se doivent de réfléchir à l'élaboration de ce document.

Un des buts du PLUI-H est de trouver un équilibre entre les diverses zones (urbanisées, espaces naturels, agricoles et forestiers, continuités écologiques, équipements commerciaux, développement économique et de loisirs, transports...), de façon à proposer un territoire plus équilibré en matière d'occupation des sols, moins consommateur de foncier, moins énergivore, avec des habitats plus compacts (réinvestir les centres-bourgs), mieux insérés dans leur environnement.

Ce PLUI-H devra être en conformité avec le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), élaboré les années précédentes. Il fera de la sauvegarde du patrimoine un levier de l'identité et de la promotion du territoire. Il cherchera à coupler développement économique et démographique, à valoriser un cadre de vie attractif. Il aura aussi comme objectif de préserver le patrimoine eau et la trame verte et bleue.

DIVERS

Souhaitons la bienvenue à Tiffany, Guillaume et leur petit Noé, nouveaux locataires du logement situé au dessus de la Mairie.

Fait à Teyssieu le 24 mai 2017
Le Maire, evelyne ALRIVIE-CHANTELOT


